



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION

Personne morale accréditée :

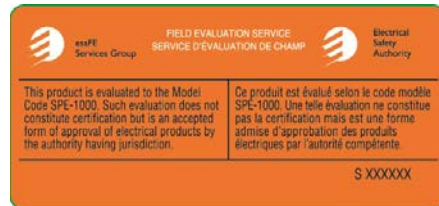
ELECTRICAL SAFETY AUTHORITY sous le nom de **ESAFE**

1, croissant Terence Matthews, pièce 130, Ottawa (Ontario) K2M 2G3 Canada
Téléphone: (613) 271-1489 Télécopieur: (613) 271-6441
Courriel : dale.chaplow@electricalsafety.on.ca

Normes d'accréditation :

CAN-P-8 (ISO/IEC 17020:1998)
IAF-ILAC-A4 2004 GD17020
CAN-P-1608

Étiquette d'inspection :



**Série P-Homologation des seuls panneaux
électriques**

Série S-Tous les autres équipements électriques

Note: Les étiquettes présentées ci-dessus sont conformes à CSA-SPE-1000-09 et sont valides en date du 1er avril 2010.

Domaine d'accréditation :

Inspections sur place et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'équipement et les systèmes électriques dans le respect :

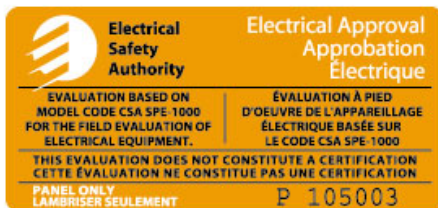
Canada

- des exigences contenues dans la portée du Code modèle CSA SPE-1000-09, intitulé *Model Code for the Field Evaluation of Electrical Equipment*, à l'exclusion :

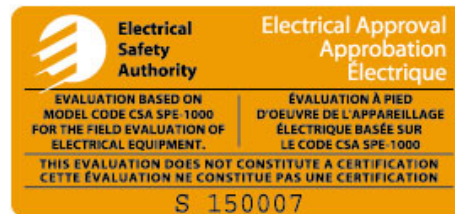
- des fils et des câbles;
- des dispositifs de câblage;
- de l'appareillage destiné à être utilisé dans des emplacements dangereux;
- des appareillage et systèmes électromédicaux;
- des composants* devant être soumis à une évaluation supplémentaire en tant que partie d'un assemblage complet, tels que commutateurs, relais et minuteurs;
- de l'appareillage ayant une tension supérieure à 46 kV;
- de tout appareillage dont l'évaluation à pied d'œuvre n'est pas autorisée par un pouvoir de réglementation (tel que les appareils d'épuration d'air qui produisent délibérément de l'ozone).

*L'inspection spéciale ou l'évaluation à pied d'œuvre s'applique uniquement à un appareillage qui peut être connecté à la source d'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, 1^{ère} partie.

Tout produit inspecté avant le 1er avril 2010 a été étiqueté conformément à CSA-SPE-1000-99 ainsi qu'il est indiqué sur les étiquettes ci-dessous.



Série P - Homologation des seuls panneaux électriques



Série S - Tous les autres équipements électriques